

## DECISION DU PRESIDENT

N° DP\_2023\_10

Attribution d'un accord-cadre de

### COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 24 octobre 2022 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 02 mars 2023 dont la date limite de réception des offres était fixée au 12 avril 2023 à 12h00,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

Pour le lot n° 1 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES SUR LES DECHETTERIES DE COARRAZE, D'ASSAT ET D'ASSON HORS DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (D.D.S.)

- PAPREC SUD OUEST reçu le 12/04/2023

Pour le lot n° 2 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (D.D.S.) DES DECHETTERIES DE COARRAZE, D'ASSAT ET D'ASSON

- RECYDIS reçu le 12/04/2023

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : De signer avec les entreprises :

Pour le lot n° 1 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES SUR LES DECHETTERIES DE COARRAZE, D'ASSAT ET D'ASSON HORS DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (D.D.S.)

**PAPREC SUD OUEST**

**7 Rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris**

Siret : 511 867 327 00039

[marchespublics@paprec.com](mailto:marchespublics@paprec.com)

01 42 99 43 10

Le montant du lot n° 1 de l'accord-cadre s'élève en euros hors taxes à :

Seuil de **500 000,00 euros** Hors taxes maximum annuel

Pour le lot n° 2 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (D.D.S.) DES DECHETTERIES DE COARRAZE, D'ASSAT ET D'ASSON

**RECYDIS SAS**

**10 rue de la Victoire - ZI de la Molette –**

**93155 LE BLANC MESNIL CEDEX**

Siret : 478 294 291 00016

[marchespublics@paprec.com](mailto:marchespublics@paprec.com)

01 55 81 57 00

Le montant du lot n° 2 de l'accord-cadre s'élève en euros hors taxes à :

Seuil de **100 000,00 euros** Hors taxes maximum annuel

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 064-246401756-20230629-DP\_2023\_10\_01-CC

S<sup>2</sup>LOW

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 29 juin 2023  
Christian PETCHOT-BACQUE  
Président de la  
Communauté de communes du Pays de Nay

CH/Bay



Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.